

Arben Dalipi
Chemin du Sansui 13
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne
Monsieur le Président du Conseil Communal
Lionel Voinçon
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 04.09.2024

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon poste de Conseiller Communal de Payerne, avec effet immédiat. Après mûre réflexion, j'ai conclu que mes responsabilités professionnelles, liées à la gestion de mon entreprise, ainsi que mon engagement croissant au sein du corps des sapeurs-pompiers de la Broye-Vully, ne me permettent plus d'assurer pleinement les exigences de mon mandat de Conseiller Communal. Les exigences de ces deux engagements, tout aussi importants l'un que l'autre, ne sont plus compatibles avec le niveau d'implication que requiert cette fonction.

Il est primordial pour moi d'honorer chacune de mes responsabilités avec rigueur et dévouement, et c'est dans cette perspective que j'ai pris la décision difficile, mais nécessaire, de me retirer du Conseil. Ce choix est motivé par mon souci de garantir que les citoyens de Payerne soient pleinement représentés par quelqu'un qui peut accorder toute l'attention nécessaire à cette fonction essentielle.

Je tiens à remercier sincèrement chacun d'entre vous, chers collègues, pour la qualité des échanges, la coopération efficace et le respect mutuel qui ont marqué notre collaboration. Les moments passés à vos côtés ont été extrêmement enrichissantes tant sur le plan personnel que professionnel. J.

Je garderai en mémoire les précieux moments de discussion, de réflexion et d'action collective qui ont jalonné mon mandat. Ces souvenirs me rappelleront toujours la noble mission que nous avons partagée : celle de servir l'intérêt général de notre communauté avec intégrité et bienveillance.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, mes salutations les plus distinguées, en vous souhaitant plein succès pour la suite des travaux et des projets à venir.

Arben Dalipi



Conseil communal de Payerne
Hotel de Ville

1530 PAYERNE

Payerne, le 24 septembre 2024

Aérodrome de Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,

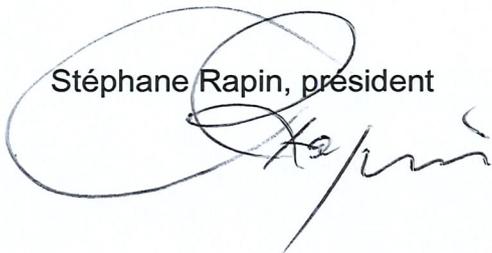
Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer du changement intervenu à la tête de notre Association, la présidence ayant été transmise au soussigné de gauche lors de l'Assemblée générale du 4 septembre.

L'action de notre Association se poursuit dans la voie tracée, qui tend à stimuler et à renforcer les synergies que l'aérodrome de Payerne offre à sa région. Disposant de compétences reconnues dans le domaine aéroportuaire et constatant les diverses échéances décisionnelles dans les relations liant la Commune à l'aérodrome, notre Association offre volontiers au Conseil communal - et notamment à ses commissions - sa disponibilité afin de participer plus étroitement au développement harmonieux de l'aérodrome au mieux des intérêts de la Commune.

En particulier, nous avons appris l'existence de préavis prochainement soumis à l'approbation du conseil communal. Notre association n'ayant pas été consultée lors de leur élaboration, nous espérons que son avis pourra encore être pris en considération : notre président se tient volontiers à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Vous remerciant de l'aimable attention réservée à ces lignes, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Stéphane Rapin, président



Mathieu Piller, vice-président





Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Madame
Danielle Gaud-Appiah

Payerne, le 19 septembre 2024


(à rappeler dans toute correspondance)

Demande de transparence sur les frais de procédure engagés

Madame,

Votre courrier du 20 août 2024 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Dans votre missive, vous demandez la transparence sur les frais de procédure engagés à ce jour par la Commune de Payerne dans le cadre des procédures judiciaires intentées à votre encontre.

Ces deux procédures sont actuellement en cours et, de ce fait, les coûts y relatifs ne sont pas connus dans leur intégralité aujourd'hui.

Cependant, nous vous confirmons le contenu de la décision rendue le 25 avril 2024 qui stipulait que les frais liés à l'exécution par substitution réalisée pour l'immeuble à la  seront solidairement à votre charge et à celle de l'Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, copropriétaire, et non à la charge du contribuable. Il en est de même pour les frais de procédure. A réception de tous les éléments, un décompte vous sera adressé.

En ce qui concerne la plainte pénale, cette procédure étant encore en cours, nous ne pouvons à ce jour pas nous prononcer sur ce sujet.

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous adressons Madame, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire adj.:

C. Combremont

Copie va à : Office des faillites d'arrondissement de la Broye et du Nord Vaudois
Préfecture du district de la Broye-Vully
M. Lionel Voignon, Président du Conseil communal
M. le Syndic et Mme et MM. les membres de la Municipalité
Mme Sabine Magnollay, Finances
M. Bertrand Sauterel, Urbanisme, mobilité et environnement
M. Damien Wirths, Population

Commission de Gestion
MOSER Yannick
Grand-Rue 13
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne
Par son Président
Monsieur Lionel Voinçon

Par Courriel

Payerne, le 2 octobre 2024

Organisation de la Commission de Gestion pour l'année 2024-2025

Monsieur le Président,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal,

Lors de sa séance du 30 septembre 2024, la Commission de gestion a fixé son organisation pour l'année 2024-2025 de la manière suivante :

- Président : Yannick Moser
- Vice-président : Jean-Jacques Guisolan
- Président sous-commission 1 : Jocelyn Canope
- Présidente sous-commission 2 : Catia Pires Viera
- Président sous-commission 3 : Laurent Brodard

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède la Commission de gestion vous adresse, Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres de Conseil Communal, ses salutations distinguées.

Pour la Commission de Gestion

Yannick Moser
Président

